

Social La section Retraités de la CGT PSA a mené une enquête afin d'évaluer la situation financière de ses adhérents

« Des pensions pas à la hauteur »

« ET POUR les retraites, vous faites quoi ? » Cette question, les élus de la CGT l'entendent très régulièrement, dans la rue, sur les marchés, dans les réunions publiques.

En la matière, les revendications de l'organisation syndicale sont connues, à défaut d'être satisfaites : « Une revalorisation immédiate de 300 € pour l'ensemble des pensions et aucune retraite inférieure au SMIC pour une carrière complète », rappelle Bruno Lemerle, responsable de la section Retraités de la CGT-PSA (lire en encadré ses propositions pour financer les retraites). « Au cours des trois dernières années, la seule revalorisation est intervenue en novembre dernier, avec une augmentation de 0,1 % de la retraite de base ».

Pour justifier cette double revendication, cette même section Retraités a réalisé une enquête, à travers un questionnaire, afin d'évaluer la situation financière de ses adhérents. Elle a reçu une centaine de réponses exploitables (sur 130) : 82 % d'hommes, 18 % de femmes (60 % vivent en couple et 40 % seuls). La quasi-totalité a une carrière complète, principalement chez Peugeot.

Cette enquête artisanale, faite avec les moyens du bord, « vaut ce qu'elle vaut », ajoute Bruno Lemerle, « mais elle est, je crois, très instructive ». Qu'y apprend-on ? Que, pour les ouvriers et les techniciens, le montant net moyen mensuel de la retraite (retraite de base plus retraite complémentaire) est de 1371 € et que la

moyenne est de 1287 € pour les ouvriers de production (55 % des sondés) et de 1443 € pour les ouvriers professionnels (37 % des sondés). « L'écart entre la retraite moyenne des hommes (1430 €) et celle des femmes (1258 €) semble principalement lié au fait que les hommes ont davantage accédé à des métiers qualifiés (OP, techniciens) et qu'en production ils ont bénéficié de plus de primes (nuit, triplage, fonderie...) », explique-t-il.

« Les perspectives ne sont pas réjouissantes »

Dans leur grande majorité, les sondés font un même commentaire : « Le niveau des retraites ne permet pas de vivre correctement », rapporte le cégétiste. « Ils estiment l'augmentation nécessaire à 400 €, soit 100 € de plus que notre revendication ! Dans son rapport 2015, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) estime qu'un retraité seul, vivant dans un logement social en province, a besoin d'au minimum 1569 € pour vivre décemment ». Le coût de la santé est la seconde priorité des sondés, suivie du prix des maisons de retraite et de l'accès aux services publics.

Pour les futurs retraités, « les perspectives ne sont pas réjouissantes », s'inquiète Bruno Lemerle, « en raison à la fois de la politique de suppressions des primes chez PSA (transformation du doublage en remboursement de frais, attaque sur le paiement de



■ La majorité des retraités qui ont participé à l'enquête de la CGT affirment que le niveau de leur pension de retraite ne leur « permet pas de vivre correctement ».

Photo Lionel VADAM

l'équipe de nuit...), des carrières incomplètes (entrée tardive dans un emploi stable, périodes de chômage...), de l'augmentation du nombre de trimestre exigé pour une retraite sans décote (172 trimestres, soit 43 années de cotisations pour la génération 1973), et de l'accord sur les retraites complémentaires signé le 30 octobre entre le Medef, la CFDT, la CFTC et la CFE/CGC. Parmi ses effets néfastes, cet accord a introduit une décote de 10 % pendant trois ans pour ceux qui, à partir de 2019, prendront leur retraite à l'âge où ils auront droit au taux plein de la Sécu ».

Alexandre BOLLENGIER

Ce que la CGT propose

► Pour financer les retraites jusqu'au pic de 2040 (sortie de la vie active des derniers baby-boomers), « les calculs validés par le Conseil d'orientation des retraites montrent la nécessité d'augmenter les cotisations de 0,38 point par an », détaille Bruno Lemerle. « En conservant la répartition actuelle salarié/employeur, la cotisation salarié devrait augmenter de 0,15 point par an (elle passerait de 11 % à 11,15 % la 1^{ère} année, puis à 11,30 % le 2^e, etc.). C'est donc moins de 1 % en plus tous les six ans. C'est tout à fait supportable à condition que les salaires suivent l'évolution de la productivité (+1 % par an). Le blocage vient du gel des salaires et du refus du patronat d'augmenter sa part de cotisation ». La CGT réclame parallèlement la réforme de la cotisation employeur : « Il faut la moduler selon le rapport entre la valeur ajoutée et la masse salariale ; il faut créer un système de bonus/malus en fonction de la trajectoire de l'entreprise en matière d'emplois ; il faut instaurer une cotisation sur les revenus financiers des entreprises ».